

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Point 7 de l'ordre du jour

CX/NE 23/11/7

Septembre 2023

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ FAO/OMS DE COORDINATION POUR LE PROCHE-ORIENT

Onzième session

Rome (Italie)

18-22 septembre 2023

MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE DU CODEX POUR 2020-2025

(Document établi par le Coordonnateur pour le Proche-Orient et le secrétariat du Codex)

1. Introduction

1.1 À sa 10^e session (2019)¹, le Comité FAO/OMS de coordination pour le Proche-Orient avait examiné la feuille de route pour la mise en œuvre du Plan stratégique du Codex pour 2020-2025 et avait constitué un groupe de travail de session² qui avait défini les priorités pour la période 2020-2021, au titre des objectifs stratégiques 2, 3 et 4, et indiqué une série d'activités pertinentes pour ce champ d'application. Le Président du groupe de travail avait également proposé que le Comité examine attentivement le tableau figurant dans le document afin de s'assurer que les activités proposées étaient alignées avec ces objectifs et accompagnées de l'indication des résultats attendus et des mécanismes de communication d'information prévus.

1.2 Le groupe de travail de session avait défini les priorités pour la région, pour la période 2020-2022, au titre des objectifs stratégiques 2, 3 et 4, notamment:

Objectif stratégique 2: Élaborer des normes fondées sur la science et les principes de l'analyse des risques du Codex. Le groupe de travail de session avait proposé que les activités à mettre en œuvre dans la région pendant la période 2020-2021 portent principalement sur la collecte de données scientifiques récentes relatives à la surveillance des contaminants (mycotoxines, par exemple); qu'un groupe de travail d'experts, chargé de l'examen des questions nouvelles et d'importance critique soulevées dans le cadre des comités du Codex, soit mis en place. Ce groupe d'experts pourrait aussi permettre de faciliter la préparation des membres aux réunions du Codex et d'améliorer la communication d'informations pertinentes aux comités techniques; il pourrait travailler en collaboration avec les organismes régionaux afin de mobiliser les fonds nécessaires à l'organisation de réunions d'experts dans la région, en vue de définir les positions nationales et régionales; les résultats attendus des activités indiquées plus haut seraient communiqués au Comité, à sa 11^e session.

Objectif stratégique 3: Accroître les effets en faisant en sorte que les normes du Codex soient reconnues et utilisées. Le groupe de travail avait estimé qu'il s'agissait d'une étape importante vers l'évaluation de la contribution régionale à la mise en œuvre du Plan stratégique du Codex pour 2020-2025, tout en notant la proposition du Royaume d'Arabie saoudite, qui avait été nommé prochain coordonnateur régional, de fournir des ressources aux fins de la mise en œuvre des activités déterminées.

Objectif stratégique 4: Faciliter la participation de tous les membres du Codex tout au long du processus d'établissement d'une norme. Les membres avaient ajouté l'utilisation des outils disponibles (outil de diagnostic FAO/OMS) aux fins de l'évaluation des structures nationales du Codex, en tant qu'activité visant à assurer la pérennité de ces structures dans tous les pays membres du Codex (objectif 4.1), et ils étaient convenus que le résultat attendu pour cette activité était l'application de l'outil de diagnostic par 25 pour cent des membres de la région, d'ici à 2021. Deux autres activités importantes avaient également été évoquées, à savoir l'organisation, avec le soutien du secrétariat du Codex, d'un atelier visant à renforcer les capacités et à permettre une participation efficace des pays membres aux travaux de la Commission du Codex Alimentarius, et d'un atelier consacré à la

¹ REP20/NE, paragraphes 63-70

² CX/NE 19/10/CRD10

présentation d'informations, d'orientations et de demandes aux pays éligibles pouvant bénéficier d'un financement au titre du Fonds fiduciaire du Codex.

1.3 À sa 10^e session, le Comité:

- avait fait part de son engagement en faveur de la mise en œuvre du Plan stratégique du Codex pour 2020-2025;
- était convenu qu'au cours des deux années suivantes il donnerait la priorité à la mise en œuvre des activités visant à concrétiser les objectifs stratégiques 2 (normes fondées sur la science et l'analyse des risques), 3 (utilisation des normes du Codex) et 4 (participation) du Plan stratégique pour 2020-2025;
- avait décidé de présenter une liste des activités à réaliser dans la région au cours des deux prochaines années, accompagnée des informations pertinentes, au sous-comité du Comité exécutif chargé de la planification stratégique, en vue de leur inscription dans le plan de travail global du Plan stratégique pour 2020-2025.

2. État d'avancement de la mise en œuvre du Plan de travail régional pour 2020-2022

2.1 Des progrès significatifs ont été réalisés sous la direction du Coordonnateur régional en ce qui concerne la mise en œuvre du plan de travail convenu lors de la 10^e session du Comité, et ce malgré les difficultés causées par la pandémie de covid-19 qui ont occasionné des retards dans la mise en œuvre du plan, notamment en ce qui concerne:

- i. la mise à jour de la liste des contacts pour chaque pays membre;
- ii. la contribution à la mise en œuvre du plan de travail régional en matière de communication;
- iii. le renforcement des capacités des comités nationaux du Codex et la participation accrue de leurs membres à diverses réunions et activités, y compris la célébration de la Journée mondiale de la sécurité sanitaire des aliments organisée par le Bureau du Coordonnateur régional.

2.2 Les membres du Comité ont continué à participer et à contribuer activement aux travaux du Codex au niveau mondial, en faisant le meilleur usage possible des possibilités offertes par les plateformes électroniques. La région a ainsi contribué de manière significative à la mise en œuvre du Plan stratégique du Codex à l'échelle mondiale et les principales réalisations sont décrites à l'annexe I.

2.3 En outre, le secrétariat du Codex a entrepris un examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan de travail en matière de communication, convenu lors de la 10^e session du Comité (voir l'annexe III). Afin de compléter l'examen des progrès réalisés en matière de communication, tous les membres sont invités à répondre à une brève enquête, disponible ici. De plus amples informations sont fournies à l'annexe III.

3. Prochaines étapes pour la région

3.1 Les principaux objectifs pour l'avenir sont notamment de faire avancer la mise en œuvre du Plan stratégique du Codex et de maintenir une participation active de la région à toutes les réunions du Codex.

3.2 Une série de tables rondes seront organisées pour aider les membres de la région à participer efficacement aux prochaines réunions dans le cadre de l'initiative de renforcement des capacités du Codex au sein de la région.

3.3 Le travail de collaboration en cours entre les comités nationaux du Codex et les services publics afin de garantir l'intégrité des normes nationales de sécurité sanitaire des aliments est essentiel non seulement pour assurer la participation à l'élaboration des normes, mais aussi à leur mise en œuvre (la FDA saoudienne a par exemple lancé une stratégie en faveur d'une alimentation saine, dont l'objectif est de contribuer à la promotion de la santé publique).

3.4 Dans cette perspective, le Coordonnateur régional a élaboré un plan de travail actualisé, proposé pour examen par le Comité, à sa 11^e session, afin de servir de base à la mise en œuvre du plan stratégique au sein de la région, au cours des deux prochaines années.

4. Recommandations

Le Comité, à sa 11^e session, est invité à examiner le rapport et à:

- i. donner des conseils sur toute autre activité qui aurait pu être mise en place à l'appui de la mise en œuvre du Plan stratégique du Codex pour 2020-2025 (annexe 1), notamment

l'utilisation de l'outil de diagnostic FAO/OMS, ou des initiatives de collecte de données au niveau national;

- ii. examiner et réviser, le cas échéant, le Plan de travail pour 2023-2025;
- iii. examiner le rapport sur le plan de travail en matière de communications, fournir toute information complémentaire, et examiner et réviser le plan de travail.

Annexe I

Activités menées et prévues dans la région à l'appui de la mise en œuvre du Plan stratégique du Codex pour 2020-2024

Objectif stratégique prioritaire	Objectif prioritaire	Activités régionales au cours de la période 2020-2021	Justification des activités proposées	Partie responsable ou chef de file	Résultat attendu pour 2021	Vue d'ensemble des progrès réalisés par rapport aux activités prévues
<p>Objectif stratégique 2</p> <p>Élaborer des normes fondées sur la science et les principes de l'analyse des risques du Codex.</p>	<p>2.1 S'appuyer sur les avis scientifiques conformément aux principes d'analyse des risques du Codex.</p>	<p>2.1.1 Recueillir des données scientifiques récentes relatives à la surveillance des contaminants (mycotoxines, par exemple) dans les aliments des pays membres de la région.</p> <p>2.1.2 Mettre en place un groupe de travail d'experts chargé de l'examen des questions nouvelles et d'importance critique soulevées dans le cadre des comités du Codex.</p> <p>2.1.3 Travailler en collaboration avec les organismes régionaux afin de mobiliser les fonds nécessaires à l'organisation de réunions d'experts dans la région, visant à définir les positions nationales et régionales.</p>	<p>Les documents de projet, les normes et les observations doivent être fondés sur des éléments et données scientifiques communiqués par les pays membres.</p>	<p>Pays membres (points de contact du Codex), Coordonnateur régional.</p>	<p>Établissement d'un rapport sur les données disponibles concernant certains contaminants présents dans la région.</p> <p>Création d'un groupe technique consultatif chargé de communiquer les données scientifiques régionales.</p>	<p>Atelier organisé par GEMS/Aliments.</p> <p>Un pays au moins a soumis des données dans la base de données GEMS/Aliments - les informations provenant d'autres pays seront collectées au cours de la 11^e session du Comité.</p> <p>Une manifestation parallèle consacrée à la surveillance des produits chimiques dans les aliments est organisée en marge de la 11^e session du Comité pour présenter un exemple de programme national de surveillance et faire le point sur le programme GEMS/Aliments au sein de la région. Cette manifestation parallèle sera également l'occasion de discuter des prochaines étapes de la collecte de données au niveau de la région.</p>

Objectif stratégique prioritaire	Objectif prioritaire	Activités régionales au cours de la période 2020-2021	Justification des activités proposées	Partie responsable ou chef de file	Résultat attendu pour 2021	Vue d'ensemble des progrès réalisés par rapport aux activités prévues
Objectif stratégique 3 Accroître les effets en faisant en sorte que les normes du Codex soient reconnues et utilisées.	3.1 Faire mieux connaître les normes du Codex.	3.1.1 Organiser de manière périodique des programmes de sensibilisation à l'importance du Codex en visant différents niveaux de décision parmi toutes les parties prenantes.	Faible engagement et manque de connaissances parmi les décisionnaires et les parties prenantes. Manque de connaissances au sein des équipes nationales du Codex concernant les mécanismes de travail du Codex Alimentarius.	Points de contact du Codex, comités nationaux du Codex, bureaux régionaux et de pays de la FAO et de l'OMS.	Augmentation de la participation et de la contribution aux différents comités du Codex. Obtention d'un engagement des pays envers le Codex Alimentarius, qui est une référence en matière de normes de sécurité sanitaire et de qualité des aliments. Lancement du processus d'harmonisation des normes et règlements nationaux en faisant référence aux textes du Codex.	Une série de manifestations ont été organisées par le Coordonnateur régional à l'intention des membres de la région afin de les sensibiliser: <ul style="list-style-type: none"> • Lors de la Journée mondiale de la sécurité sanitaire des aliments, les membres ont été invités à se joindre à la célébration de cette journée et à faire connaître le rôle joué par leurs organismes respectifs dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments. • Participation aux activités du Codex en animant la participation des membres du Proche-Orient à la réunion consacrée à l'étude sur l'utilisation et l'impact des textes du Codex.
Objectif stratégique 4 Faciliter la participation de tous les membres du Codex tout au long du	4.1. Assurer la pérennité des structures nationales du Codex dans tous les États membres du Codex.	4.1.1 Utiliser les outils disponibles (outil de diagnostic FAO/OMS) aux fins de l'évaluation des	Veiller à ce que les membres soient informés des mécanismes de travail dans leurs pays et disposent	FAO et OMS, avec le Coordonnateur régional et les pays membres		À la 11 ^e session du Comité, les membres sont invités à fournir des informations sur l'utilisation de l'outil de

Objectif stratégique prioritaire	Objectif prioritaire	Activités régionales au cours de la période 2020-2021	Justification des activités proposées	Partie responsable ou chef de file	Résultat attendu pour 2021	Vue d'ensemble des progrès réalisés par rapport aux activités prévues
<p>processus d'établissement d'une norme.</p>		<p>structures nationales du Codex.</p> <p>4.1.2 Augmenter le nombre de sessions de formation aux procédures de la Commission du Codex Alimentarius et de ses organes subsidiaires et faciliter l'accès à ces sessions, sur la base des directives et des outils disponibles en arabe.</p>	<p>d'infrastructures solides du Codex (afin de préparer leurs positions nationales, d'élaborer des politiques nationales en ce qui concerne le Codex, de veiller à ce que les points de contact du Codex puissent travailler efficacement, etc.)</p>			<p>diagnostic FAO/OMS ou d'autres outils permettant d'évaluer les structures nationales du Codex.</p> <p>Renforcement des capacités: une dizaine d'ateliers virtuels ont été organisés en coordination avec le secrétariat du Codex Alimentarius, des experts de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et de l'Organisation mondiale de la santé en vue de renforcer les capacités des pays de la région à participer de manière plus efficace, et d'encourager la mise en place de structures du Codex durables dans les pays du Proche-Orient.</p> <p>Des réunions en ligne ont été convenues entre les membres préalablement à toutes les sessions du Codex afin de préparer les pays à participer aux réunions officielles et d'accroître leur participation.</p>

Objectif stratégique prioritaire	Objectif prioritaire	Activités régionales au cours de la période 2020-2021	Justification des activités proposées	Partie responsable ou chef de file	Résultat attendu pour 2021	Vue d'ensemble des progrès réalisés par rapport aux activités prévues
						<p>Des ateliers ont été organisés à l'intention des pays de la région afin de permettre le transfert de connaissances entre les pays et le partage des expériences acquises par les pays les plus expérimentés.</p> <p>Une enquête a été réalisée en 2021 afin d'évaluer l'alignement des normes du Codex sur les normes nationales des pays membres de la région du Proche-Orient. Les pays membres ont alors été invités à augmenter le pourcentage de normes alignées.</p> <p>Le Coordonnateur régional a répondu aux demandes de renseignements et aux questions nouvelles émanant des pays membres concernant les questions importantes aux niveaux national et/ou régional.</p>

Objectif stratégique prioritaire	Objectif prioritaire	Activités régionales au cours de la période 2020-2021	Justification des activités proposées	Partie responsable ou chef de file	Résultat attendu pour 2021	Vue d'ensemble des progrès réalisés par rapport aux activités prévues
	4.2 Réduire les obstacles à une participation active des pays en développement.	4.2.1 Établir une liste des pays qui rencontrent des difficultés à participer aux activités du Codex et s'attacher à recenser les parties et les organisations susceptibles d'apporter un soutien (matériel et virtuel) à leur participation et de les aider dans les tâches connexes, notamment la facilitation des procédures relatives aux visas.	Améliorer la participation des pays en développement, en particulier les pays confrontés à des problèmes spécifiques.	Secrétariats des pays hôtes, secrétariat du Codex, autres membres de la région, Coordonnateur régional.	Liste des pays ayant besoin d'un soutien, de processus d'assistance en matière d'obtention de visas (demande de lettres d'invitation, par ex.). Atelier consacré à la participation à distance et recensement des sources de financement possibles qui permettraient d'appuyer la participation en présentiel.	<p>Deux manifestations visant à faire mieux connaître le Fonds fiduciaire du Codex et la manière dont celui-ci pourrait aider certains pays de la région à participer davantage aux travaux du Codex.</p> <p>Les données indiquent que 14 membres de la région ont participé à au moins une réunion du Codex en 2020 et 16 membres en 2021. Les contributions aux travaux du Codex par voie électronique (participation au groupe de travail électronique et réponses aux lettres circulaires par l'intermédiaire du Système de mise en ligne des observations) sont en hausse, 60 pour cent des membres ayant apporté leur contribution par voie électronique. On observe également une augmentation de l'ampleur des contributions de chaque membre.</p>

ANNEXE II

PROPOSITION DE PLAN DE TRAVAIL POUR 2023-2025

Objectif stratégique prioritaire	Objectif prioritaire	Activités pour 2023-2025	Justification des activités proposées	Partie responsable ou chef de file	Résultat attendu pour 2025	Mécanisme de communication d'information
1. Intervenir rapidement face aux problèmes actuels, naissants et cruciaux.	1.1 Recenser les nouveaux besoins et problèmes.	Déterminer les questions actuelles et nouvelles dans la région, sur la base des débats menés lors de la 11 ^e session du Comité et des enquêtes/réunions ultérieures organisées avec les membres.	Mettre l'accent sur les besoins de la région et mieux coordonner les activités pertinentes.	Coordonnateur régional/pays membres.	Une série d'ateliers/webinaires sont organisés sur ces questions et les besoins/problèmes sont abordés.	Rapport présenté à la 12 ^e session du Comité.
	1.2 Fixer les priorités en matière de besoins et de problèmes naissants.				Rapports des membres de la région sur les résultats obtenus et les questions demeurées en suspens.	
2. Élaborer des normes fondées sur la science et les principes de l'analyse des risques du Codex.	2.1. S'appuyer sur les avis scientifiques conformément aux principes d'analyse des risques du Codex.	Organiser, en collaboration avec les bureaux régionaux de la FAO et de l'OMS, une série d'activités de renforcement des capacités.	Importance de l'élaboration de normes fondées sur la science au sein de la région; renforcement de la contribution des	Coordonnateur régional/pays membres/FAO et OMS/secrétariat du Codex.	Augmentation de la participation des membres du Comité à la soumission de données et au processus d'élaboration des normes.	Rapport sur la participation des membres du Comité aux travaux des organes scientifiques de la FAO et de l'OMS (via la

	<p>2.2 Promouvoir la soumission et l'utilisation de données représentatives à l'échelle mondiale lors de l'élaboration et de l'examen des normes du Codex.</p>	<p>Organiser, avec le secrétariat du Codex, des webinaires/ateliers spéciaux consacrés aux normes du Codex et à leurs éventuelles applications.</p> <p>Participer à l'appel à communication de données/appel à candidatures d'experts, à la demande des organes scientifiques de la FAO et de l'OMS.</p> <p>Assurer le suivi du programme et participer à la saisie des données.</p>	<p>membres du Comité à la réalisation de cet objectif.</p> <p>Les membres du Comité doivent améliorer leur compréhension et leur mise en œuvre des normes du Codex et des textes FAO/OMS pertinents, aux niveaux national et régional.</p>			<p>soumission de données ou la participation d'experts).</p> <p>Rapport sur la participation des membres du Comité aux activités d'établissement de normes menées par la Commission du Codex Alimentarius et ses organes subsidiaires.</p>
<p>3. Accroître les effets en faisant en sorte que les normes du Codex soient reconnues et utilisées.</p>	<p>3.1 Faire mieux connaître les normes du Codex.</p>	<p>3.1.1 Organiser des ateliers/webinaires et/ou publier des contenus numériques sur le Codex afin de promouvoir l'utilisation des normes du Codex dans la région.</p> <p>3.1.2 Rédiger et transmettre au secrétariat du Codex des articles pertinents concernant le Codex et les</p>	<p>Coordonner les efforts afin de faciliter l'adoption des normes du Codex et de favoriser davantage le commerce.</p>	<p>Pays membres/Coordonnateur régional/FAO/OMS/secrétariat du Codex.</p>	<p>Une série de réunions sont organisées, dans le cadre de l'initiative de renforcement des capacités du Codex dans la région, afin d'aider les membres à participer efficacement aux prochaines réunions du Codex.</p>	<p>Résultats et informations publiés sur la page web du Comité.</p> <p>Présentation d'un rapport à la 12^e session du Comité.</p>

		activités menées dans les pays/régions.				
	3.2 Soutenir les initiatives visant à faire connaître et mettre en œuvre ou appliquer les normes du Codex.	3.2.2 Organiser des manifestations nationales et régionales portant sur des activités en rapport avec le Codex.	Promouvoir l'utilisation des normes du Codex et faire mieux connaître les avantages qui en découlent.	Pays membres/Coordonnateur régional.	Amélioration de la reconnaissance et de la compréhension des textes du Codex.	Présentation d'un rapport sur les résultats à la 12 ^e session du Comité.
	3.3 Faire reconnaître et promouvoir les effets des normes du Codex.	3.3.1 Webinaires et autres activités pertinentes (enquêtes, réunions, par ex.) à l'appui de la participation à l'enquête mondiale sur l'utilisation et les effets des normes du Codex. 3.3.2 Célébration en ligne du 60 ^e anniversaire, en décembre.	Appui apporté à l'enquête mondiale sur l'utilisation et les effets des normes du Codex.	Pays membres	Plus de 50 pour cent des membres de la région ont répondu à l'enquête.	Rapport de l'enquête.
4. Faciliter la participation de tous les membres du Codex tout au long du processus d'établissement d'une norme.	4.1 Assurer la pérennité des structures nationales du Codex dans tous les pays membres du Codex.	4.1.1 Les pays éligibles présentent une demande de financement au titre du FFC2. 4.1.2 Les pays se soutiennent mutuellement et partagent leurs expériences.	Favoriser une meilleure participation aux activités en rapport avec le Codex.	FAO/OMS/ pays membres.	Contribution plus importante des membres du Comité aux travaux du Codex.	Présentation des candidatures des membres du Comité éligibles au titre du FFC2. Rapports sur les activités de mentorat

						menées dans la région.
	4.2 Accroître la participation durable et active de tous les membres du Codex.	4.2.3 Mettre sur pied et renforcer les comités nationaux du Codex afin de mieux coordonner les travaux du Codex et d'accroître la participation à ces derniers.	Meilleure coordination des activités du Codex aux niveaux national et régional. Accroître la participation active de tous les pays.	Coordonnateur régional/pays membres.	Accroître la participation aux GTE et aux GTP et augmenter les réponses aux lettres circulaires.	La liste des participants est incluse dans les rapports des réunions du Codex, des GTE et des GTP. Observations relatives aux lettres circulaires.

PLAN DE TRAVAIL DU CODEX EN MATIÈRE DE COMMUNICATION – RAPPORT INTÉrimAIRE

(Document établi par le secrétariat du Codex)

PLAN DE TRAVAIL DU CODEX EN MATIÈRE DE COMMUNICATION

1. INTRODUCTION

1.1 Le Comité a reconnu l'importance des activités de communication au sein du Codex et a adopté le plan de travail régional en matière de communications pour 2020-2025, avec pour objectif d'établir des voies de communication claires et de communiquer sur l'importance que revêtent les normes du Codex au sein de la région. Le plan de travail était le résultat des efforts déployés au sein de la région pour soutenir la mise en œuvre de l'objectif stratégique 3 du Plan stratégique du Codex pour 2020-2025 (Accroître les effets en faisant en sorte que les normes du Codex soient reconnues et utilisées), en particulier l'objectif 3.1 (Faire mieux connaître les normes du Codex). Le présent document met en évidence les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan de travail régional en matière de communication et propose que la région maintienne ce plan à l'avenir.

2. RÉSUMÉ DE L'AVANCEMENT DES TRAVAUX

Objectif 1: Établir des voies de communication claires

2.1 Le Coordonnateur s'est efforcé de maintenir la communication entre les membres de la région au moyen de l'application WhatsApp, de courriels, de télécommunications et de réunions informelles.

2.2 Il importe également que les membres veillent à ce que les coordonnées officielles de leurs points de contact du Codex soient à jour, afin qu'ils reçoivent les communications officielles du secrétariat du Codex. Les mises à jour peuvent être envoyées directement à l'adresse suivante: Codex@fao.org. Il est essentiel que toutes les demandes de mise à jour des coordonnées des points de contact du Codex soient accompagnées d'une lettre signée par les autorités gouvernementales compétentes afin de garantir l'authenticité de la demande.

2.3 Le Comité, à sa 11e session, s'est fixé l'objectif de faire en sorte que 75 pour cent des membres/observateurs interrogés déclarent que l'opportunité, la rapidité, l'accessibilité et la qualité des communications régionales du Codex sont «excellentes» ou «bonnes». Une enquête très succincte a été mise au point pour faciliter la collecte d'informations à ce sujet. Les membres sont invités à répondre à cette enquête à l'adresse suivante:

<https://forms.office.com/e/apFqrpRzTT>

Cela ne devrait pas prendre plus de 2 à 3 minutes et les résultats seront communiqués dans le cadre de l'examen du point 7 de l'ordre du jour.

Objectif 2: Communiquer sur l'importance des normes du Codex dans la région

2.4 Les activités proposées dans le cadre de cet objectif concernent principalement le partage d'informations concernant les expériences positives au sein de la région, les expériences en matière de sécurité sanitaire des aliments, les travaux de normalisation ou les initiatives de renforcement des capacités au sein de la région, ainsi que les activités entreprises dans le cadre des projets du Fonds fiduciaire du Codex (FFC). La région s'est efforcée de réunir des informations relatives aux activités menées et de faire connaître ces activités en préparant de brèves chroniques en ligne, qui ont ensuite été publiées sur la page d'actualités du Comité, sur le site web du Codex. Cet effort s'est accru d'année en année.

2.5 Au cours des quatre dernières années, la Journée mondiale de la sécurité sanitaire des aliments a constitué un excellent moyen de susciter une prise de conscience à ce sujet et de communiquer des informations concernant les initiatives menées aux niveaux des pays et des régions. Pas moins de 12 pays³ de la région ont partagé leurs expériences depuis la 10e session du Comité, certains pays ayant même fait

³ Arabie saoudite, Égypte, Émirats arabes unis, Iran, Iraq, Jordanie, Koweït, Liban, Oman, Qatar, Tunisie, Yémen

part de plusieurs récits⁴. Dans ce contexte, la région a dépassé son objectif selon lequel 50 pour cent des pays devaient contribuer à des sujets d'actualité et la Journée mondiale de la sécurité sanitaire des aliments en a été le principal moteur. Cette année, les normes du Codex ont été particulièrement mises en avant dans bon nombre d'activités ainsi que les actualités qui s'y rapportaient. Les articles portaient également sur certaines initiatives prises au niveau national dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments. Il s'agit là d'un domaine qui pourrait être développé davantage car il permet également d'obtenir des informations précieuses sur les principales réalisations des pays membres en matière de sécurité sanitaire des aliments, outre les activités de sensibilisation et de formation. Un plus grand nombre de pays de la région ont également la possibilité de partager leur expérience. Compte tenu de l'augmentation constante du nombre de récits partagés chaque année, la région pourrait s'efforcer de maintenir cette tendance à la hausse et de rechercher des occasions de partager des expériences au-delà de la Journée mondiale de la sécurité sanitaire des aliments.

3. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

3.1 D'une manière générale, la région a bien progressé en matière de communication depuis la 10^e session du Comité, la moitié de la région environ ayant participé à des actions de communication. La Journée mondiale de la sécurité sanitaire des aliments et les efforts déployés par le Coordonnateur régional ont joué un rôle clé dans cette progression. L'objectif de la région est donc de maintenir cette tendance à la hausse et de rechercher des opportunités de partager des expériences en dehors de la Journée mondiale de la sécurité sanitaire des aliments. Des efforts devraient être déployés pour continuer à renforcer la communication autour de toutes les initiatives et pour amener d'autres membres de la région à partager leurs expériences.

3.2 Dans ce contexte, il est recommandé au Comité:

- de renouveler l'engagement pris en faveur du plan de travail en matière de communication, tel que mis à jour dans le tableau 1;
- de poursuivre la démarche visant à améliorer le réseau de communication régional;
- de continuer à communiquer et à promouvoir ses efforts et ses expériences positives en matière de sécurité sanitaire des aliments et d'élaboration de normes.

⁴ Arabie Saoudite, Égypte, Iran, Jordanie, Koweït, Liban, Oman, Qatar.

Tableau 1: PLAN DE TRAVAIL RÉGIONAL EN MATIÈRE DE COMMUNICATION POUR 2023-2024

Le tableau présente les objectifs, les activités, les cibles et les indicateurs du Plan de travail régional en matière de communication du Comité FAO/OMS de coordination pour le Proche-Orient. Ces éléments découlent de l'objectif 3 du Plan stratégique du Codex pour 2020-2025, «Accroître les effets en faisant en sorte que les normes du Codex soient reconnues et utilisées»; en particulier l'objectif 3.1, «Faire mieux connaître les normes du Codex».

Objectifs	Activités	Cibles	Indicateurs
<p>1. Renforcer et élargir les voies de communication existantes et établir des voies supplémentaires clairement définies, selon les besoins, pour des axes de travail spécifiques, par exemple.</p>	<p>1.1. Renforcer et améliorer la circulation de l'information et les échanges entre les pays et le secrétariat du Codex.</p> <p>1.2. Élargir et renforcer les méthodes de communication simples et rapides déjà existantes (groupe de communication régional WhatsApp, par exemple).</p>	<p>D'ici la 12^e session du Comité, 80 pour cent des membres/observateurs interrogés déclarent que l'opportunité, l'accessibilité et la qualité des communications régionales du Codex sont «excellentes» ou «bonnes».</p>	<p>Nombre de réponses à l'enquête indiquant que les communications régionales sont «excellentes» ou «bonnes»</p> <p>Communiquer sur l'importance des normes du Codex dans la région</p>
<p>2. Communiquer sur l'importance de la participation au Codex et l'utilisation des normes dans la région</p>	<p>2.1. Fournir chaque mois au secrétariat du Codex des projets de récits en ligne qui illustrent les travaux menés sur la sécurité sanitaire des aliments, les normes ou les initiatives de renforcement des capacités au sein de la région.</p> <p>2.2. Promouvoir les exemples de réussite et les initiatives au niveau régional, en collaboration avec le secrétariat du Codex et la FAO/OMS.</p>	<p>D'ici à la 12^e session du Comité, publier 24 articles sur des actualités concernant les pays de la région.</p> <p>D'ici la 12^e session du Comité, 50 pour cent des pays de la région apportent une contribution aux actualités du Codex, sur la page web régionale.</p>	<p>Nombre de récits publiés par le Comité FAO/OMS de coordination pour le Proche-Orient</p> <p>Nombre de pays ayant contribué au moyen d'une publication.</p>